



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL Séance du 17 mars 2022

Date de la convocation : 10 mars 2022
 Nombre de membres : 245
 En exercice : 239
 Présents : 102
 Nombre de délégués ayant donné procuration : 36

Le jeudi 17 mars 2022 à 14h30,
 Les membres du Comité Syndical,
 légalement convoqués,
 se sont réunis à Labège,
 sous la présidence de Thierry SUAUD,

Délibération n°CS202220 : Modification du tableau des effectifs du SDEHG

Nomenclature : 4.1.3 Délibérations relatives aux titulaires et stagiaires.

PRÉSENTS

- M. AKA Alain
- M. ALENÇON Alain
- M. ALMERO Jean-Jacques
- M. ALVADO Régis
- Mme ARMENGAUD Roseline
- M. ASTOR Jean-Louis
- M. AUJOLAT Michel
- M. AURY Jean-Pierre
- M. BAR Frédéric
- M. BARBREAU Robert
- M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- M. BASELGA Michel
- M. BEZIAT Denis
- M. BODOT Bernard
- M. BONNET Bernard
- M. BOTTAREL Didier
- M. BOUDON Gérard
- M. BOUÉ Pierre-Louis
- Mme BOULAY Dominique
- M. BRACHET Philippe
- M. BRANA Jean-Pierre
- M. BRESSAND Philippe
- M. BRIANTAIS Paul
- M. CARBONELL Michel
- M. CASSAGNE Robert
- M. CAZARRE Max
- M. CAZELLES Jean-Pierre
- M. CHARTIER Patrick
- M. COLLA Serge
- M. COSTES Philippe
- M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. DELHON Jacques
- M. DELPECH Gérard
- M. DEODATO Jean-Paul
- M. DESBONNET Guy
- M. DESSEAUX Jean-Pierre
- Mme DOITTAU Véronique
- M. DUCASSE Bernard
- M. DUCOMTE Alain
- M. DUPEYRON Michel
- Mme EMBRY Marie
- M. ESPIE Jean-Claude
- M. FABRE Christian
- M. FABRIS Marcel
- M. FERNANDEZ Marc
- M. FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre
- M. FOURMENT Jean-Luc
- M. FUSEAU Philippe
- M. GALINON Jérôme
- Mme GALY Brigitte
- Mme GENNARO SAINT Christine
- Mme GIBERT Janine
- M. GILLES André
- M. GILLON Christophe
- Mme GINER Corinne
- M. GRIMAUD Robert
- M. GUILLERMIN Thierry
- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- M. LAGORCE Patrice
- M. LASSERRE Serge
- Mme LATCHÉ Catherine
- M. LAVIGNE Gérard
- M. LECOURT Bruno
- M. LEFRANC Gérard
- Mme LEJEUNE Christine
- M. LIONNET Marc
- M. LORRAIN Jean-Luc
- M. LOT Thierry
- Mme LYORET Sandrine
- M. MALET Jean-Pierre
- M. MARCHAND René
- Mme MEIFFREN Isabelle
- M. MENGAUD Marc
- Mme MERLE-JOSÉ Christine
- M. MILHAU Claude
- Mme MOURGUE Josiane
- M. PARRO Fabrice
- Mme PEIRO Marielle
- M. PEYRAS Henri

- M. PILON Alain
- M. PONS Quentin
- M. PORTES Thierry
- M. PUYDEBOIS Yves
- Mme RACAUD-ESPINOSA Christine
- M. RASPEAU Raoul
- M. RIBEYRON Franck
- M. RIVAL Patrice
- M. ROBERT Didier
- M. ROUJEAN Edgard
- M. ROUSSEL Jean

- Mme RUSSO Ida
- M. SANS Pierre
- M. SARRALIE Claude
- M. SAURA Olivier
- M. SCHWENZFEIER Christian
- M. SERRE François
- M. SOMBRIS Yves
- M. SUAUD Thierry
- M. VERGNES Claude
- M. VIGUIER Gilles
- M. WASTJER Michel

PROCURATIONS

- M. ALCAIDE Manuel
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BICO Carlos
- M. BLOYET Anthony
- M. BORHOVEN Davy
- M. BOUBE Patrick
- M. CAMART Joël
- M. CASTERA Didier
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DURANDET Patrick
- M. ESPIC Bruno
- M. FAURE Jacques
- Mme FERRERI Arlette
- Mme ICARD Evelyne
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAFFONT Didier
- M. LASSERRE Alain
- M. LE NÉVANEN Cédric
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOURME Etienne
- M. MARTY Francis
- Mme MAURIN Nadine
- Mme MICHAUD Elisabeth
- M. MORO Sébastien
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RODRIGUES Patrice
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. SOULIÉ Laurent
- M. STURMEL Philippe
- M. SUSIGAN Alain
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCENT Pierre

- à DUCASSE Bernard
- à RIBEYRON Franck
- à ROBERT Didier
- à CAZARRE Max
- à FERNANDEZ Marc
- à BEZIAT Denis
- à GIBERT Janine
- à SCHWENZFEIER Christian
- à RIVAL Patrice
- à BRESSAND Philippe
- à FUSEAU Philippe
- à FUSEAU Philippe
- à ROUSSEL Jean
- à BARBREAU Robert
- à BEZIAT Denis
- à PEIRO Marielle
- à SUAUD Thierry
- à RASPEAU Raoul
- à SARRALIE Claude
- à LYORET Sandrine
- à MEIFFREN Isabelle
- à RIVAL Patrice
- à PUYDEBOIS Yves
- à GENNARO SAINT Christine
- à COSTES Philippe
- à BOUE Pierre-Louis
- à GIBERT Janine
- à SARRALIE Claude
- à LYORET Sandrine
- à BAR Frédéric
- à SUAUD Thierry
- à AURY Jean-Pierre
- à RASPEAU Raoul
- à DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- à GINER Corinne
- à ESPIE Jean-Claude

ABSENTS

- Mme ADOUE-BIELSA Caroline
- M. AGOSTI Dominique
- M. ALCAIDE Manuel
- Mme ALLAL Fella
- Mme AMPOULANGE Françoise
- Mme ARRIBAGÉ Laurence
- M. ARSAC Olivier
- M. AUGÉ Dimitri
- M. BAQUIER Jacques
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BERGON Christian
- M. BERLUTEAU Xavier
- M. BERRI Djamel
- M. BICO Carlos
- M. BLOYET Anthony
- M. BORHOVEN Davy

- M. BOUBE Patrick
- M. BOUCHE Jean-Paul
- M. BOUREAU Pascal
- Mme BOUZAIDA Maroua
- M. BOYER Maxime
- M. BRIAND Sacha
- M. BRONDINO Georges
- M. CALMETTES Francis
- M. CAMART Joël
- M. CAPARROS Pierre
- M. CASTERA Didier
- M. CASTEX Frédéric
- M. CHOLLET François
- M. COGNARD Gaëtan
- M. COMELERANT Guy
- M. CORBARIEU Thierry

- Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
- M. DA SILVA Manuel
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DE PINS-LOZE Etienne
- M. DEJEAN Serge
- Mme DELMOND Ghislaine
- M. DELPECH Patrick
- Mme DUFFORT PIQUES Régine
- Mme DUFRAISSE Cécile
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DUMOULIN Jean-Marc
- M. DUNAL Jonhny
- M. DURAND Cédric
- M. DURAND Christophe
- M. DURANDET Patrick
- M. ESNAULT Emilion
- M. ESPIC Bruno
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- M. FAURE Jacques
- Mme FERRERI Arlette
- Mme FEVRIER Anne-Marie
- M. FRECHOU Jean-Claude
- Mme FRITIERE Martine
- M. GALAUP Didier
- M. GARCIA Damien
- M. GASC Jean-Pierre
- M. GASPARD Joseph
- M. GASQUET Etienne
- M. GAUTHIER Jean
- M. GIRAUDO Sébastien
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRASS Francis
- Mme GRUEL Marie-Louise
- M. HAJIJE Samir
- M. HERBAUT Patrick
- Mme HILLAT Brigitte
- Mme HUMEAU Dominique
- Mme ICARD Evelyne
- Mme JACQUET-VILLOLEAU Valérie
- M. JEANBON Patrick
- M. JOUBÉ Raymond
- Mme KATZENMAYER Laurence
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAFFONT Didier
- M. LAHIANI Djillali
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LARGE Alain
- M. LASSERRE Alain
- M. LASSERRE Marc
- M. LATTES Jean-Michel
- M. LE NÉVANEN Cédric
- Mme LEFEVRE Marine
- M. LEGRIS Jérôme
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOURME Etienne
- M. MANERO Félix
- M. MARC David
- M. MARTY Francis
- Mme MARTY Souhayla
- Mme MAURIN Nadine
- M. MAZARDO Jean-Michel
- Mme MICHAUD Elisabeth
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. MISIAK Nicolas
- M. MORO Sébastien
- M. NAVARRO Yvan
- Mme NISON Claire
- M. NOMDEDEU Raymond
- Mme OCHOA Nina
- Mme OUSMANE Gnadang
- M. PALLEJA Patrick
- M. PAQUELET Pascal
- M. PARRE Frédéric
- M. PASSERIEU Bernard
- M. PAVAN René
- M. PAYAN Miguel
- Mme PHARAMOND Julie
- M. PLICQUE Patrick
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RIQUET Alain
- M. RIQUET Clément
- M. RODRIGUES Patrice
- M. ROUGE-GANEFF Gimer
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. SABATHÉ Daniel
- M. SALAT Eric
- M. SALVATICO Jean-Paul
- M. SARRAU Bertrand
- M. SAVIGNY Thierry
- M. SENTOUS Thierry
- M. SOLOMIAC Christophe
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia
- M. STURMEL Philippe
- M. SUSIGAN Alain
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. THIBAUD Gérard
- M. TONELLI Marc
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VIDAL Alain
- M. VINCENT Pierre
- M. VINCINI Sébastien
- M. ZARAGOZA Antoine

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur RIVAL Patrice est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 9 octobre 2020 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau, et notamment « prendre toute décision concernant la gestion du personnel du Syndicat, la création de poste restant de la compétence du comité syndical », le Comité Syndical est consulté au titre de sa compétence pour fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs recense tous les emplois, classés par filière et par cadre d'emplois, permanents et non permanents. Cet état du personnel est également annexé à la délibération fixant le budget et le compte administratif. Afin de faire face à des besoins ponctuels ou saisonniers, des créations de postes non permanents sont proposées.

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

Article 1 : La création d'emplois permanents :

- d'un poste au grade d'attaché principal, à temps complet, à 35 heures, à compter du 01/06/2022.
- d'un poste au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à 35 heures, à compter du 01/04/2022.

Après le recrutement, les grades non pourvus seront proposés pour suppression du tableau des effectifs au Comité Technique ainsi qu'au Bureau.

Article 2 : La création d'emplois non permanents conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ayant vocation à être utilisés pour des situations exceptionnelles : accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier, afin d'assurer la continuité du service :

Accroissement temporaire d'activité (Art 3-I-1°) :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet, à 17,5 heures, pouvant bénéficier du régime indemnitaire. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs à compter du 01/04/2022.

Accroissement temporaire d'activité (Art 3-I-2°) :

- 1 poste technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, à 35 heures, pouvant bénéficier du régime indemnitaire. Ce poste répond à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs à compter du 01/04/2022.

Article 3 : Approuve le tableau des effectifs modifié et annexé à la présente délibération.

Article 4 : Autorise le Président à signer les actes correspondants aux postes créés ci-dessus.

Article 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes seront inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président


Thierry SUAUD

Vu et affiché à la porte du SDEHG,
Le

Résultat du vote :

Pour	138
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>